



**COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCÈS-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Séance de Conseil Municipal du 4 mai 2023 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 27 avril 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 13

Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : Mme CHAMBOST Béatrice

Présents : Mme ARNOUX, Maire
M.SOULARD, Mme RABILLON, Mme BOURBON-CHAPUIS, Adjoints
M. CHARBONNIER, Mme BLAIN, Mme JOUBERT, Mme CHAMBOST,
M. VINCENT, M. BONNET, M. PENIN, Conseillers

Excusés : M. CHEVALIER (pouvoir à Mme ARNOUX). M. ASSAM
(pouvoir à Mme RABILLON).

Absents : -

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023
 - Finance :
 - Demande de subvention Partenariat Territorial du Département
 - Demande de subvention Amende de Police
 - Demande de subvention Région
 - Demande de subvention de la DRAC
 - Attribution du marché relatif au stade synthétique
 - Convention hivernale du Département du Rhône
 - Présentation des charges communales SYDER
 - Compte rendu des délégations du Maire
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses
 - Compte rendu des délégations du Maire
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses
-

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 4 mai 2023, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHEVALIER donne pouvoir à Mme ARNOUX
- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON

DESIGNE Mme CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

DELIBERATION N°01 – REHABILITATION D’UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT DU RHONE (APPELS A PROJETS 2023)

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

La commune de Chambost-Longessaigne est propriétaire de l'immeuble situé au 79 place de la Bascule dont le fonds de commerce est exploité en location-gérance pour une activité d'épicerie-multiservices, bar-restaurant. Ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'accessibilité.

Madame le Maire rappelle que la Commune a lancé une étude de faisabilité confiée à l'EURL d'Architecture Sébastien CHOULET de Longessaigne.

Au vu de l'impact financier de l'opération, l'étude de faisabilité prévoit un phasage des travaux en deux tranches :

- Une première tranche prévoyant la réhabilitation du bâti avec le réaménagement du rez-de-chaussée pour l'activité de multiservices, bar-restaurant avec création d'une salle de restauration ; l'enveloppe du rez-de-jardin ; la création de la terrasse haute du bar. Le coût prévisionnel des travaux de la 1^{ère} tranche est estimé à 887 664,00 € HT.
- Une seconde tranche correspondant aux travaux d'aménagement du rez-de-jardin avec création d'une seconde salle de restauration, vestiaires et locaux de stockage ; l'aménagement de chambres d'hôtes ; la réalisation d'aménagements extérieurs avec création des gradins, esplanades, terrain de pétanque, voie définitive d'accès et parkings. Le coût prévisionnel des travaux de la 2^{ème} tranche est estimé à 491 314,00 € HT.

Afin d'envisager la première tranche de travaux sur la base du programme et estimatif de l'étude de faisabilité, Madame le Maire précise qu'il est possible de prétendre à une subvention dans le cadre de l'appels à projets 2023 au titre du partenariat territorial du Département du Rhône.

Madame le Maire rappelle que les dossiers financés par le dispositif d'aide du Département du Rhône doivent s'inscrire dans le cadre de priorités départementales pour un taux de subvention de 50% maximum. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage. L'opération envisagée relève du critère « Commerce et artisanat » du règlement.

Enfin, les projets doivent s'inscrire dans une logique de développement durable.

Plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEVIS DESCRIPTIF	
REHABILITATION D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL - 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX	
DEPENSES	€ HT
Acquisition	-
Etudes préalables	2 000,00 €
Diagnostic avant-travaux	2 000,00 €
Maîtrise d'œuvres	85 000,00 €
Travaux 1ère tranche	887 664,00 €
TOTAL DEPENSES	976 664,00 €
RECETTES	
Subvention APR DEPARTEMENT (objet de la demande)	200 000,00 €
Subvention REGION(à solliciter en 2023)	100 000,00 €
Subvention DETR (sollicitée le 15/02/23)	285 000,00 €
Sous-Total subventions publiques	585 000,00 €
Fonds propres (emprunt ou auto-financement)	391 664,00 €
TOTAL RECETTES	976 664,00 €
Soit un taux de subventions publiques envisagées de	59,90%

Sur proposition de Madame le Maire, après avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide :

- D'approuver le principe de réalisation de cette première tranche d'opération, sous réserve de l'obtention des financements ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le maire à solliciter le Département au titre du Partenariat Territorial, à hauteur de 200 000,00 € ;
- De l'autoriser à solliciter d'autres co-financements ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

DELIBERATION N°02 – APPEL A PROJET 2023 DU DEPARTEMENT –TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle l'avis de la commission « voirie » pour définir le programme voirie 2023 et propose de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Les travaux de voirie portent sur :

- la rénovation de la couche de revêtement du chemin rural « Allée du Plat » et « Impasse de la Garinière » présentant un risque pour la circulation,
- la réalisation d'une couche de revêtement de l'entrée du Clos des Sports permettant de desservir cet espace et établissement public afin de garantir un cheminement piéton dans le respect des règles d'accessibilité.

Madame le Maire rappelle que les dossiers financés par le dispositif d'aide du Département du Rhône doivent s'inscrire dans le cadre de priorités départementales pour un taux de subvention de 50% maximum. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage.

Cette opération peut s'inscrire sur le volet « Voirie, circulation douce » du règlement.

Elle présente le coût de ces travaux :

• Voirie « Allée du Plat »	12 946,50
• Voirie « Impasse de la Garinière »	5 452,60
• Voirie « Accès clos des sports »	5 852,25
Total HT	24 251,35

Elle propose le plan de financement suivant :

• Subvention Département (50%)	12 125,67
• Fonds propres	12 125,68
Total HT	24 251,35

Elle invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- Adopte le principe de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet du Département pour les travaux de voirie de l'année 2023 « Allée du Plat », « chemin de la Garinière » et « accès clos des sports » pour un montant prévisionnel total de 24 251,35 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte aux effets des présents

DELIBERATION N°03 – APPEL A PROJET 2023 DU DEPARTEMENT - ECLAIRAGE SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département pour l'installation d'éclairage économique de type LED à la salle polyvalente.

Madame le Maire rappelle que les dossiers financés par le dispositif d'aide du Département du Rhône doivent s'inscrire dans le cadre de priorités départementales pour un taux de subvention de 50% maximum. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage.

Cette opération peut s'inscrire sur le critère « Energie » du règlement.

Elle présente le coût de ces travaux :

• Eclairage LED salle polyvalente		10 722,20
	Total HT	10 722,20

Elle propose le plan de financement suivant :

• Subvention Département (50%)		5 361,10
• Fonds propres		5 361,10
	Total HT	10 722,20

Elle invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**

- Adopte le principe de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet du Département pour l'installation d'éclairage économique de type LED à la salle polyvalente pour un montant prévisionnel total de 10 722,20 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte aux effets des présents

DELIBERATION N°04 – REHABILITATION D'UN BATIMENT A USAGE COM- MERCIAL 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION « DER- NIER COMMERCE EN MILIEU RURAL » AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

La commune de Chambost-Longessaigne est propriétaire de l'immeuble situé au 79 place de la Bascule dont le fonds de commerce est exploité en location-gérance pour une activité d'épicerie-multiservices, bar-restaurant.

Ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'accessibilité.

Madame le Maire rappelle que la Commune a lancé une étude de faisabilité confiée à l'EURL d'Architecture Sébastien CHOULET de Longessaigne.

Au vu de l'impact financier de l'opération, l'étude de faisabilité prévoit un phasage des travaux en deux tranches :

- Une première tranche prévoyant la réhabilitation du bâti avec le réaménagement du rez-de-chaussée pour l'activité de multiservices, bar-restaurant avec création d'une salle de restauration ; l'enveloppe du rez-de-jardin ; la création de la terrasse haute du bar.
Le coût prévisionnel des travaux de la 1^{ère} tranche est estimé à 887 664,00 € HT.
- Une seconde tranche correspondant aux travaux d'aménagement du rez-de-jardin avec création d'une seconde salle de restauration, vestiaires et locaux de stockage ; l'aménagement de chambres d'hôtes ; la réalisation d'aménagements extérieurs avec création des gradins, esplanades, terrain de pétanque, voie définitive d'accès et parkings.
Le coût prévisionnel des travaux de la 2^{ème} tranche est estimé à 491 314,00 € HT.

Afin d'envisager la première tranche de travaux sur la base du programme et estimatif de l'étude de faisabilité, Madame le Maire précise qu'il est possible de prétendre à une subvention dans le cadre du programme « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » de la Région Auvergne Rhône Alpes. (*Dernier commerce dans la spécificité « épicerie »*)

Plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEVIS DESCRIPTIF	
REHABILITATION D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL - 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX	
DEPENSES	€ HT
Acquisition	-
Etudes préalables	2 000,00 €
Diagnostic avant-travaux	2 000,00 €
Maîtrise d'œuvres	85 000,00 €
Travaux 1ère tranche	887 664,00 €
TOTAL DEPENSES	976 664,00 €
RECETTES	
Subvention APR DEPARTEMENT (objet de la demande)	200 000,00 €
Subvention REGION (à solliciter en 2023)	100 000,00 €
Subvention DETR (sollicitée le 15/02/23)	285 000,00 €
Sous-Total subventions publiques *	585 000,00 €
Fonds propres (emprunt ou auto-financement)	391 664,00 €
TOTAL RECETTES	976 664,00 €
Soit un taux de subventions publiques envisagées de	59,90%

* dans la limite de 80 %

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil municipal**

Décide :

- D'approuver le principe de réalisation de cette première tranche d'opération, sous réserve de l'obtention des financements ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le maire à solliciter la Région au titre du programme « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » à hauteur de 100 000,00 € ;
- De l'autoriser à solliciter d'autres co-financements ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

DELIBERATION N°05 –DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU PLAN CADASTRAL NAPOLEONIEN

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de restauration du plan cadastral napoléonien dont le devis s'élève à 1 650,00€ HT (devis non soumis à TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de restauration du plan cadastral napoléonien pour un montant de 1 650,00 € HT (devis non soumis à la TVA).
- Sollicite l'attribution de subventions les plus élevées possible auprès de la DRAC pour les travaux de restauration de cette archive importante.
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux
Cadastre Napoléonien	1 650,00 €	Subvention DRAC	30%
		Fonds propres	70%

- Approuve l'inscription des crédits correspondants au budget 2023 en section d'investissement.
- Précise que le maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

DELIBERATION N°06 – TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE ET MOBILITE DOUCE - DEMANDE DE SUBVENTION DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal :

- le devis relatif aux travaux de création de marquage au sol d'une piste cyclable depuis le rond-point du Genevet jusqu'au centre-bourg par la Rue des Gavots pour un montant total de 2 328,00 € HT ;
- le devis relatif à la création d'une place PMR et bande de guidage pour l'accès aux salles de la Demeure du Prieuré, le marquage des places de stationnement et place PMR à l'espace culturel, divers marquages et signalétique verticale dans le bourg et enfin le marquage vélo et piéton en zone mobilité douce pour un montant de 4 307,00 € HT,
- le devis relatif à l'aménagement complémentaire de la rue de l'Egalité, avec création d'un dos d'âne afin de sécuriser les piétons et réduire la vitesse de circulation pour un montant de 641,80 € HT.

Elle propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la dotation relative au produit des amendes de police.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- approuve les devis présentés ci-dessus pour un montant total de 7 276,80 € HT,
- sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation relative au produit des amendes de police pour le financement de cette opération.

DELIBERATION N°07 – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE N° 2023-01 RELATIF A LA TRANSFORMATION DU STADE EN TERRAIN SYNTHETIQUE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la transformation du stade en terrain synthétique Prieuré a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée avec une date de remise des offres fixée au 12 avril 2023 à 12h.

Elle précise par ailleurs que le montant des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 492 453,50 € HT et 73 868,03 € HT d'aléas, soit un total de 566 321,53 € HT.

La consultation comprenait un lot unique avec une offre de base en remplissage liège et une variante en noyaux d'olives.

Les membres de la commission en charge du projet se sont réunis le 20 avril 2023 à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de jugement prévus dans l'avis de publicité (à savoir 40% pour le prix et 50% pour la valeur technique de l'offre et 10% pour le délai).

La commission a retenu l'offre de base économiquement la plus avantageuse de l'entreprise GREEN STYLE pour un montant de 546 095,95 € HT.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission en charge du projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- Décide de retenir la proposition de madame le Maire et d'attribuer le marché à l'entreprise GREEN STYLE pour l'offre de base en liège d'un montant de 546 095,95 € HT soit 655 315, 14 € TTC.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les entreprises citées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

CONVENTION HIVERNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de viabilité hivernale a été signée avec le Département depuis 2020 suite au maillage routier défini par le Département privilégiant les interventions sur les itinéraires structurants sur le réseau départemental.

Cette convention permet de confier la gestion de certaines sections de routes départementales jugées non prioritaires aux communes, à savoir les routes suivantes pour la commune de Chambost-Longessaigne : RD7, RD27, RD27E, ainsi que la RD101.

Suite à l'expérience des 2 saisons hivernales, Madame le Maire invite le Conseil à se prononcer quant au maintien ou non de cette convention pour la saison prochaine. Elle présente les avantages et inconvénients de ce mode de fonctionnement. En effet, si les riverains de ces routes départementales peuvent apprécier d'être dégagé plus rapidement en période neigeux, il s'avère que ce travail de déneigement supplémentaire mobilise un temps de travail conséquent pour les agents qui de ce fait ne peuvent assurer dans les mêmes délais le dégagement du réseau communal. Par ailleurs, la commune de Villechenève n'ayant pas signé cette convention, l'intérêt est réduit.

PRESENTATION DES CHARGES COMMUNALES 2023 SYDER

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Pour information, il est présenté l'état récapitulatif des charges dues au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) pour l'exercice 2023 : 51 298,71 € (65 194,10 € en 2022).

Le mode de financement du syndicat est assuré par la fiscalisation auprès des contribuables.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Sans objet

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission « Bâtiment » :** La visite des experts en assurance a eu lieu le mardi 2 mai afin de constater le dégât des eaux du 12 février dernier provoqué dans le bâtiment de la mairie.

Il est décidé d'autoriser l'association ChamboOst à disposer d'une partie du local communal situé Chemin Profond pour que « le groupe déco » puisse mener son activité de création de pièces d'agréments pour décorer le village. Comme cette activité présente un intérêt général, il est convenu que la commune prenne en charge les frais occasionnés. Une convention de mise à disposition sera ainsi établie.

- **Commission Vie scolaire :** Mme Bourbon-Chapuis fait un compte rendu de la réunion avec l'équipe d'agents de la vie scolaire. Il est exprimé une satisfaction générale du fonctionnement. Les élus de la commission encouragent le personnel à prendre le temps nécessaire pour des concertations régulières.

- **Commission Vie culturelle :** Mme Rabillon et M. Assam font part de l'avancée des préparatifs de la fête de la musique. Une nouvelle réunion est prévue le 5 mai avec le comité des Fêtes pour poursuivre la préparation.

Mme Rabillon informe l'assemblée que 119 personnes se sont déplacées pour le spectacle « Le garage à papa » organisé sur la commune par la Fabrik dans le cadre du festival « Un mouton dans le ciel ». C'est une réussite.

- **Commission Cadre de vie :** Mme Rabillon rappelle la tenue de l'atelier au verger, le samedi 13 mai auquel toute la population est invitée en plus des enfants et adultes parrains des arbres et les bénévoles du groupe déjà engagés.

Mme Joubert soumet l'idée de faire appel à une société qui développe une activité de location de ruches, accompagnée de la gestion de la production de miel. Séduit par cette démarche, le conseil décide d'inviter la protagoniste à présenter son concept lors d'une prochaine réunion.

- **Commission Vie associative :** Il est décidé de convoquer les présidents d'associations à une réunion dans le but de préparer le forum.

- **Commission Communication :** Mme Bourbon-Chapuis rappelle la sortie du bulletin début juin et redonne les échéances de dépôt des articles.

- **Commission Participation citoyenne :** Mme Bourbon-Chapuis précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 13 mai. Au cours de cette réunion, il sera proposé aux jeunes conseillers de fixer un jour de visite de la mairie et de convenir d'assister au début d'une réunion de conseil municipal adultes afin de découvrir le fonctionnement.

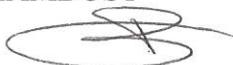
QUESTIONS DIVERSES

- **Commémoration** : Mme le Maire rappelle la commémoration ce lundi 8 mai à 10h. Le rendez-vous pour la préparation est donné à 9h15 à la Demeure du Prieuré.
- **Le 75ème Rallye Rhône-Charbonnières** : Mme le maire souhaiterait qu'un échange ait lieu entre les élus et les membres de l'association du club automobile afin de faire le bilan sur cette manifestation, son impact et considérer tous les points, source de questionnement. Plusieurs habitants ont fait savoir leur mécontentement et leur interrogation compte tenu du contexte économique et climatique. D'autres ont fait part de leur grande satisfaction quant à l'animation procurée. Il est convenu d'organiser une rencontre avec les membres du club automobile, les membres de l'ASA et les élus.
- **Fermeture du service des urgences du site de Feurs du centre hospitalier du Forez** : Mme le maire fait part des différentes mobilisations à savoir les manifestations à Feurs le 25 mars puis le 22 avril auxquelles elle a tenu à participer pour exprimer sa volonté de voir maintenu ce service. En lien avec les élus la Communauté de Communes de Forez Est, les élus de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ont alerté les parlementaires et l'ARS et aujourd'hui avec le Comité de soutien et de défense du CHF, ils demandent au Président de la République de se déplacer afin que les réalités de « non-soins » sur le territoire lui soient présentées.
- **Invitation à l'inauguration Entreprise Bonheur d'Amarante le vendredi 16 juin à partir de 11h30** : Mme le maire dresse la liste des participants afin de pouvoir rendre réponse.
- **Prochaine date de conseil municipal : le jeudi 1^{er} juin**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

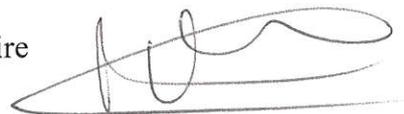
Le secrétaire,

Béatrice CHAMBOST



Affichage effectué le : 02/06/2023

Le Maire



Marie-Luce ARNOUX



